

<http://ugtg.org/spip.php?article1050>



Paul Girod de Langlade : un raciste à la tête des états généraux

- Actualité -



Date de mise en ligne vendredi 14 août 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Un article du site d'informations [Zinfos974](http://Zinfos974.com) qui permet d'avoir une idée claire et nette de la valeur de ces Etats Généraux de l'Outre Mer [EGOM] et de ceux par qui ils ont été réalisés.

Plainte contre le préfet Paul Girod de Langlade pour propos racistes

Zinfos974.com

Les faits se sont déroulés le 31 juillet dernier. La veille, le Préfet Paul Girod de Langlade avait terminé sa mission de responsable de l'organisation des Etats généraux et il avait passé le relais à Françoise Vergès, l'experte transversale, et avant de prendre l'avion pour rentrer à Paris.

A l'arrivée à Orly, peu avant 7 heures du matin, le préfet Girod de Langlade est passé, comme tous les passagers, sous les portiques de sécurité de l'aéroport. C'est à ce moment que l'alarme a retenti et que l'agent de sécurité de la société "Sécuritas" lui a demandé de vider ses poches. Il n'en a pas fallu plus pour que le préfet Girod de Langlade "pête un câble" et lance le contenu à la tête de l'employé, tout en tenant des propos racistes : "On se croirait en Afrique" et "il n'y a que des noirs ici"...

Effectivement, les deux agents de sécurité étaient des "blacks", comme on dit en Métropole.

Une collègue du premier agent de sécurité qui assistait à la scène lui a alors demandé de garder son calme. Ce à quoi Paul Girod de Langlade a mis en avant sa qualité de préfet, ce qui lui a valu la réponse cinglante de l'employée : "Vous êtes donc bien placé pour savoir qu'il faut respecter les lois".

La jeune femme n'a pas voulu en rester là et a porté plainte hier nominativement contre le préfet Paul Girod de Langlade pour "propos diffamatoires à caractère raciste" auprès du parquet d'Evry, tandis que son collègue masculin se contentait d'une main courante.

A noter que la femme qui accompagnait Paul Girod de Langlade y est allée elle aussi de son couplet raciste : "De toutes façons, il n'y a que des personnes de couleur comme vous qui montent au créneau..."

Paul Girod de Langlade, n'en est pas à son coup d'essai dans le domaine. Au mois de septembre 2007, il avait été placé "hors cadre" par le Conseil des ministres. Autrement dit, il avait été révoqué de son poste à la suite de sa condamnation à 2.000 euros d'amende pour "incitation à la haine raciale". Il avait déclaré dans "La Nouvelle République" : "Il y a trop de gens du voyage sur l'Indre et Loire. On a été trop laxiste pendant trop longtemps (...) il faut arrêter de se voiler la face. Chacun sait que quand ils arrivent quelque part, il y a de la délinquance"... Il avait fait appel du jugement et avait obtenu gain de cause après avoir reçu le soutien d'un très grand nombre de personnes dont l'ensemble des élus de droite et socialistes d'Indre-et-Loire et d'une grande majorité des élus des départements dont il a eu la charge. Une pétition avec près de 2 000 signatures a même été remise fin 2007 au Président de la République par Yves Dauge (PS) et Philippe Briand (UMP), parlementaires d'Indre-et-Loire. Il a finalement été relaxé de toutes les charges pesant à son encontre par un arrêt de la Cour d'appel de Paris le 25 juin 2008.

En 2004, le même tribunal correctionnel de Paris avait relaxé Paul Girod de Langlade, alors préfet du Vaucluse, pour avoir déclaré le 23 octobre 2002 lors d'une conférence de presse à Carpentras que les gens du voyage "vivent d'escroquerie et de rapines". Si le procureur avait estimé que la diffamation était constituée, le tribunal ne l'avait pas condamné, jugeant que le représentant des nomades avait mal formulé la poursuite.

Jamais deux sans trois...

Pierrot Dupuy

Zinfos974.com

Jeudi 06 Août 2009